



Application de l'article L. 593-19

Réalisation d'une enquête publique

dans le cadre des 4^{ème} réexamens

périodiques



Contenu

- 1. Rappel sur les textes L. 593-18 et L. 593-19**
- 2. Déroulement d'un réexamen et enquête publique**
 - **tel qu'envisagé d'après les textes**
 - **pour les réacteurs d'EDF (phase générique et phase spécifique)**
- 3. Questions en suspens concernant l'enquête publique**





Dispositions de la loi TECV

- **Art. L. 593-18 du code de l'environnement**

L'exploitant d'une installation nucléaire de base procède périodiquement au réexamen de son installation en prenant en compte les meilleures pratiques internationales.

Ce **réexamen doit permettre d'apprécier la situation de l'installation au regard des règles qui lui sont applicables et d'actualiser l'appréciation des risques ou inconvénients** que l'installation présente pour les intérêts mentionnés à l'article [L. 593-1](#), **en tenant compte notamment de l'état de l'installation, de l'expérience acquise** au cours de l'exploitation, **de l'évolution des connaissances et des règles applicables** aux installations similaires.



Article L. 593-18 du code de l'environnement



❑ Objectifs du réexamen :

Apprécier l'état de l'installation et sa conformité par rapport aux règles applicables

→ **Volet 1 « conformité et maîtrise du vieillissement »**

Actualiser l'appréciation des risques et des inconvénients

→ **Volet 2 « réévaluation »**

❑ Les données à prendre en compte lors de ce réexamen :

- **les meilleures pratiques internationales**
- **l'évolution des connaissances**
- **les règles applicables aux installations similaires**
- **l'expérience d'exploitation acquise**



Dispositions de la loi TECV

- **Art. L. 593-19 du code de l'environnement**

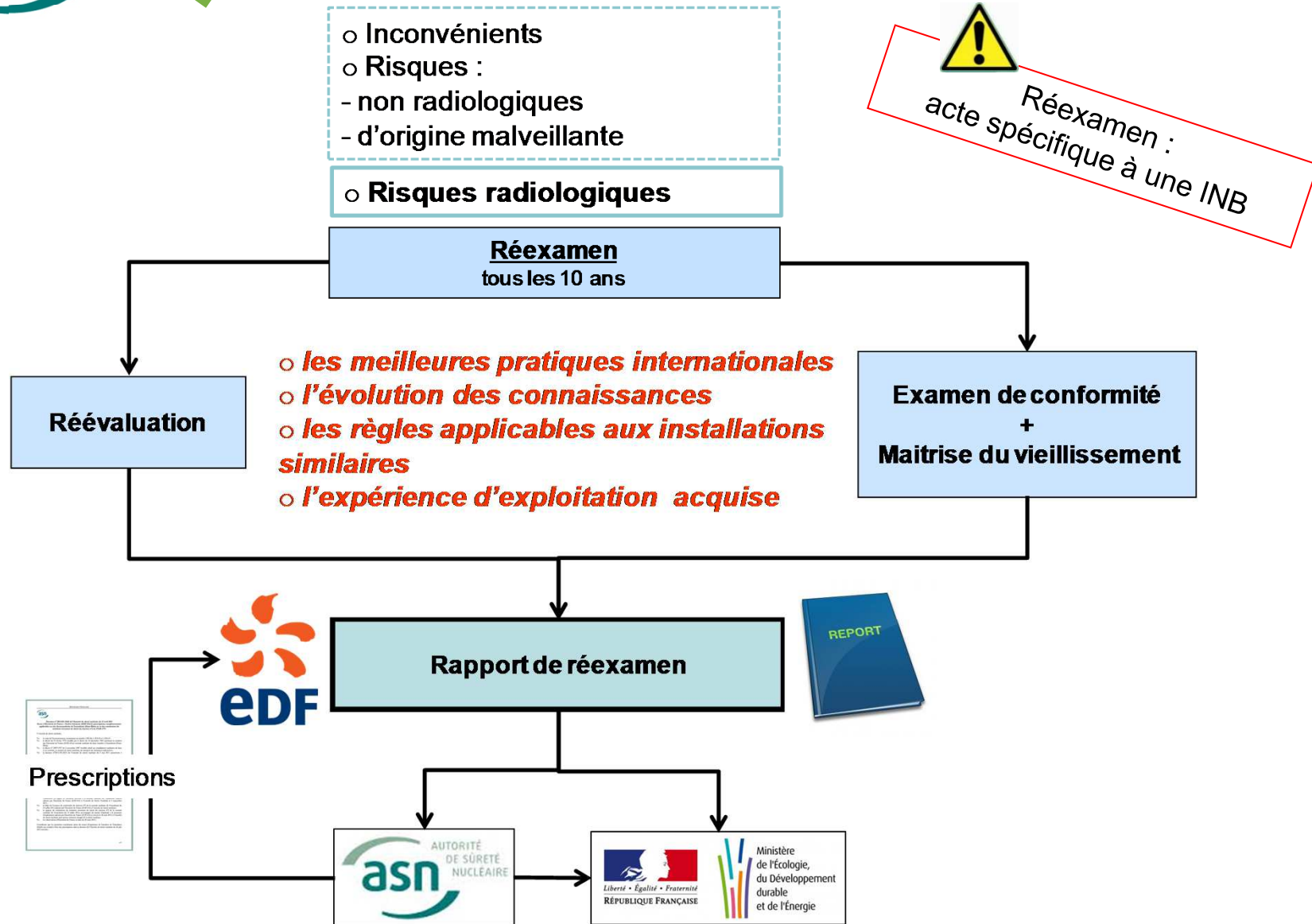
L'exploitant adresse à l'Autorité de sûreté nucléaire et au ministre chargé de la sûreté nucléaire un rapport comportant les conclusions de l'examen prévu à l'article L. 593-18 et, le cas échéant, les dispositions qu'il envisage de prendre pour remédier aux anomalies constatées ou pour améliorer la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 593-1.

Après analyse du rapport, **l'Autorité de sûreté nucléaire peut imposer de nouvelles prescriptions techniques**. Elle **communique au ministre chargé de la sûreté nucléaire son analyse du rapport**, ainsi que les prescriptions qu'elle prend.

Les dispositions proposées par l'exploitant lors des réexamens de sûreté au-delà de la trente-cinquième année de fonctionnement d'un réacteur électronucléaire sont soumises, après enquête publique, à la procédure d'autorisation par l'Autorité de sûreté nucléaire mentionnée à l'article L. 593-15 [...]



Le cadre réglementaire du réexamen de sûreté



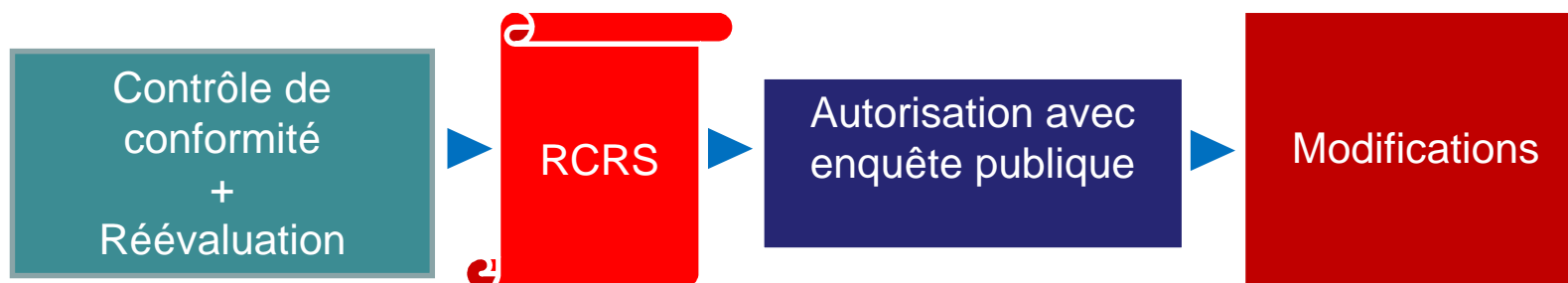
Contenu

1. Rappel sur les textes L. 593-18 et L. 593-19
2. **Déroulement d'un réexamen et enquête publique**
 - **tel qu'envisagé d'après les textes**
 - **pour les réacteurs d'EDF (phase générique et phase spécifique)**
3. Questions en suspens concernant l'enquête publique



Schéma du déroulement d'un réexamen

- Le réexamen de sûreté dans les textes



Correspond à la pratique dans les installations de type « laboratoires » ou « usines »



Schéma du déroulement du réexamen sur les réacteurs d'EDF

Phase générique pour un ensemble de réacteur de même type

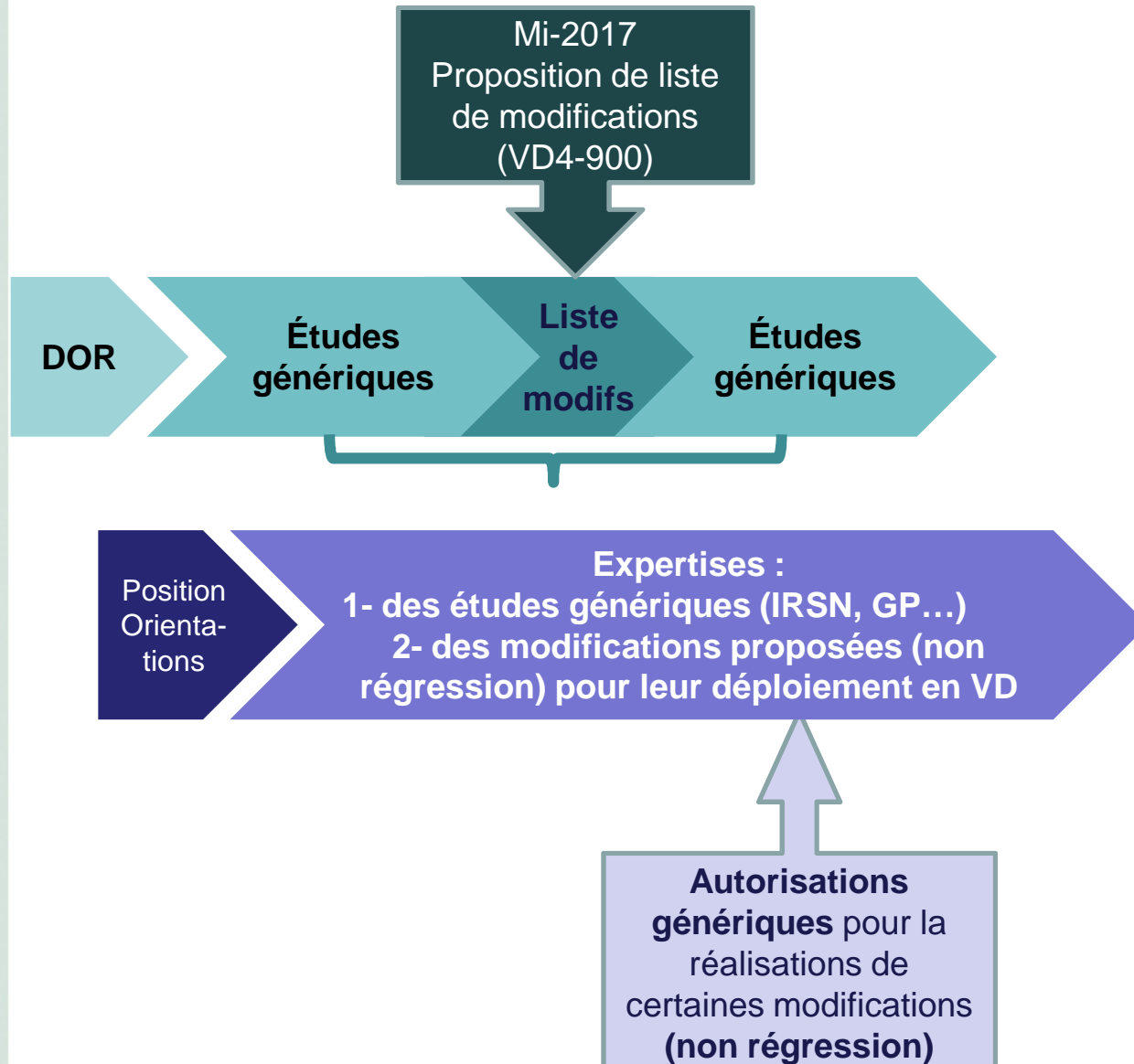




Schéma du déroulement du réexamen sur les réacteurs d'EDF

Phase générique pour un ensemble de réacteur de même type

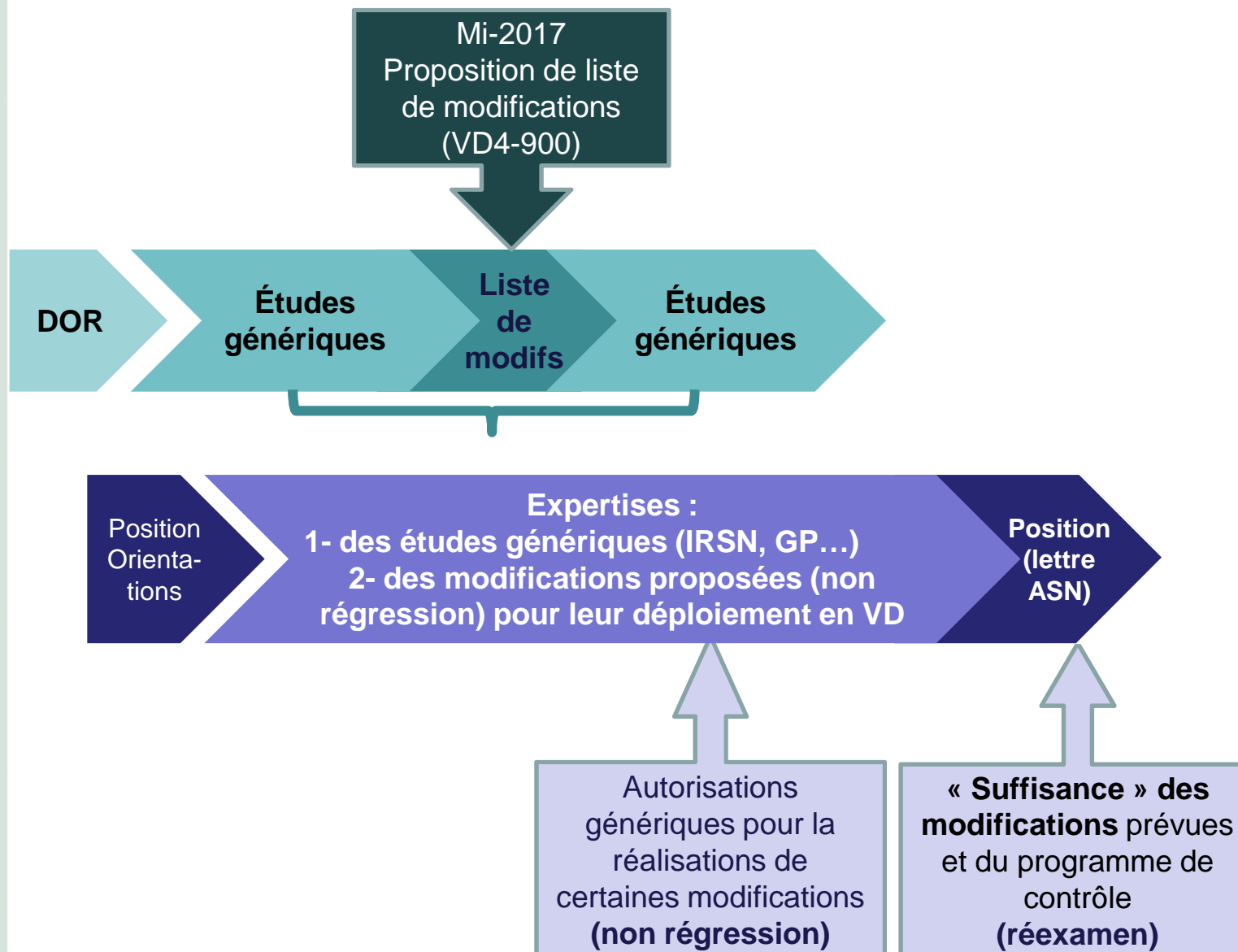




Schéma du déroulement du réexamen sur les réacteurs d'EDF

Phase générique pour un ensemble de réacteur de même type

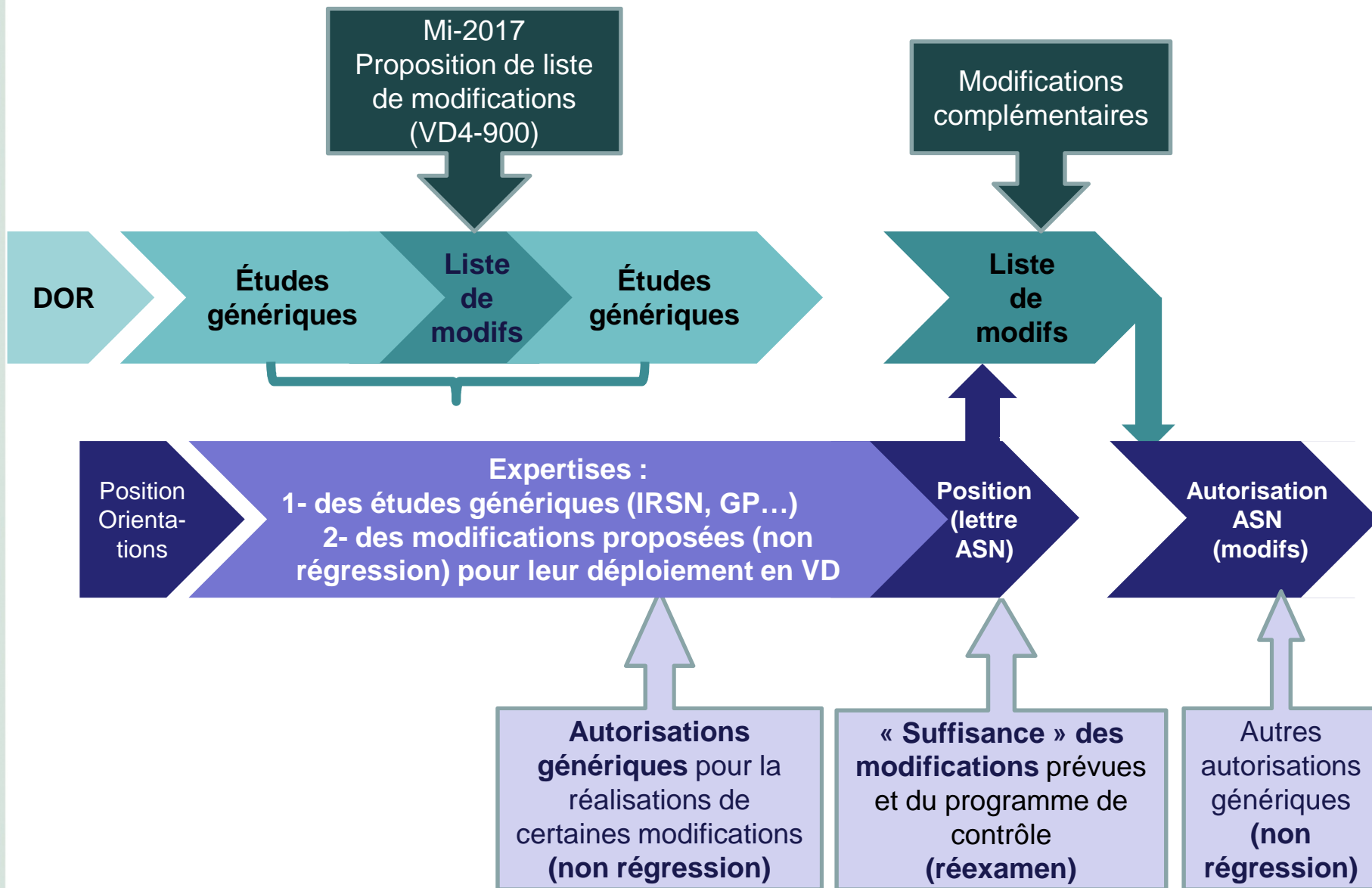
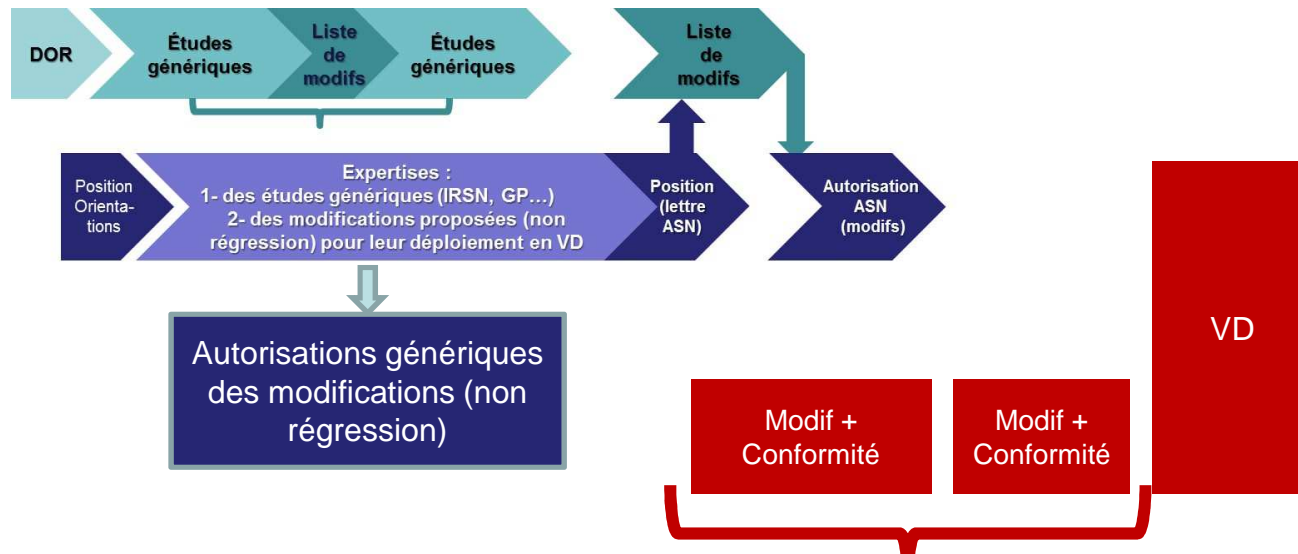




Schéma du déroulement du réexamen sur les réacteurs d'EDF

Réexamen d'un réacteur



En amont de la VD:

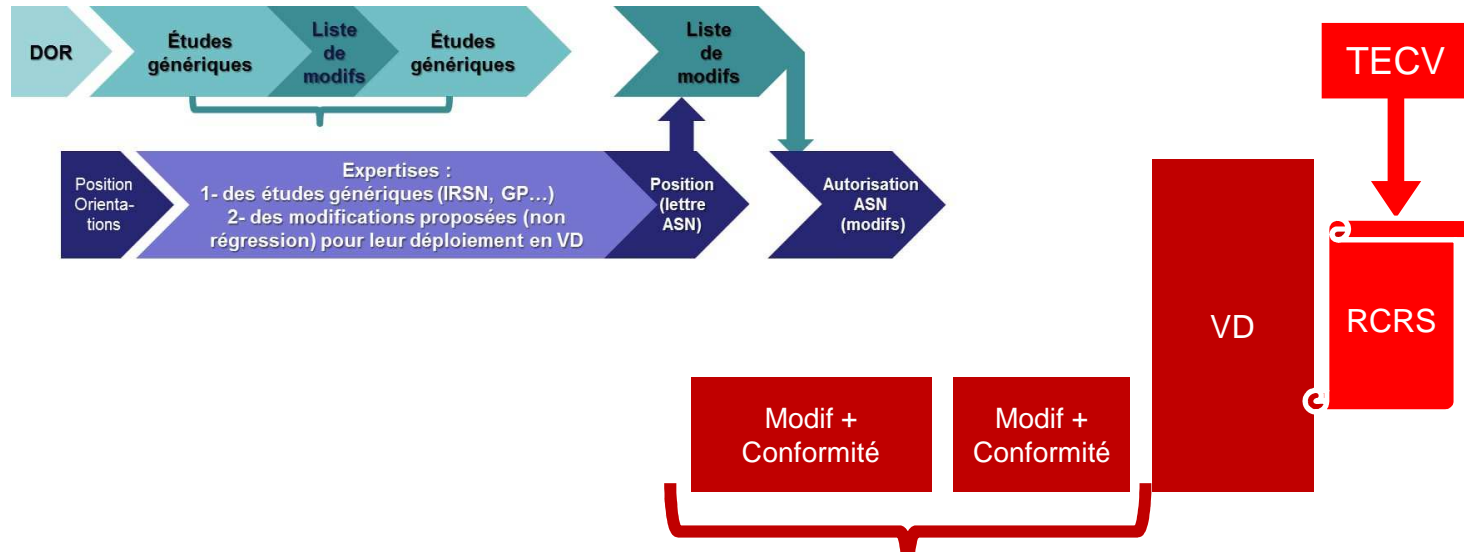
- Modifications autorisées et possibles avant VD
- Examens de conformité (possibles avant VD)





Schéma du déroulement du réexamen sur les réacteurs d'EDF

Réexamen d'un réacteur



En amont de la VD:

- Modifications autorisées et possibles avant VD
- Examens de conformité (possibles avant VD)





Schéma du déroulement du réexamen sur les réacteurs d'EDF

Réexamen d'un réacteur

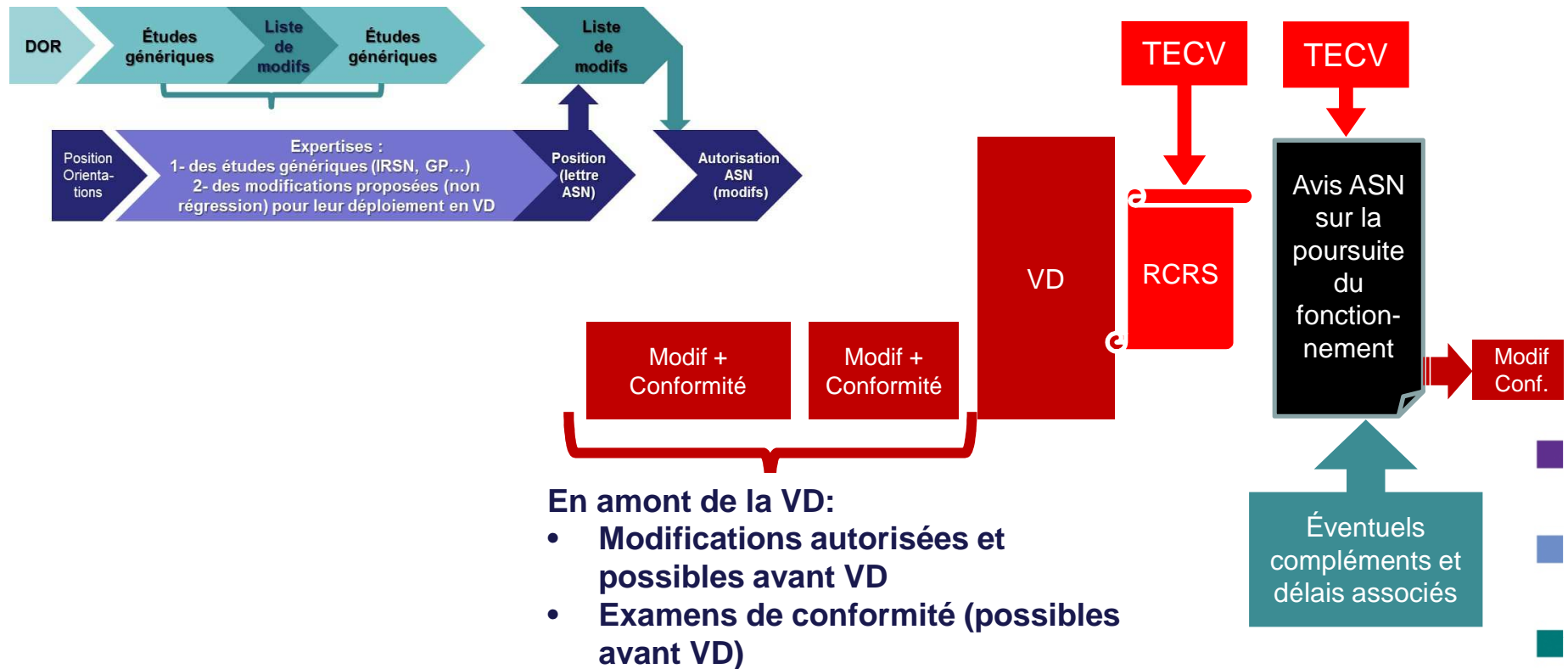
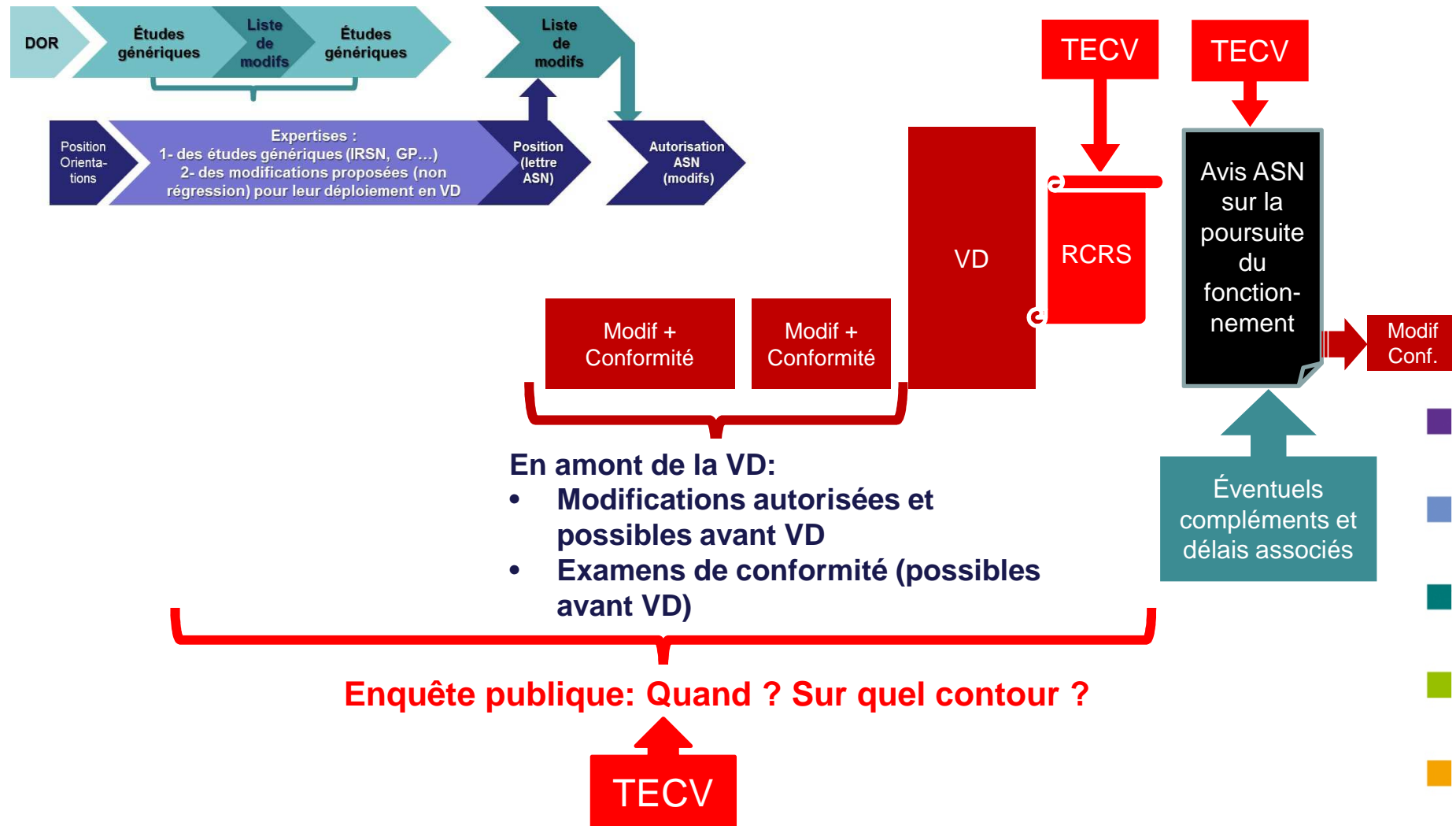




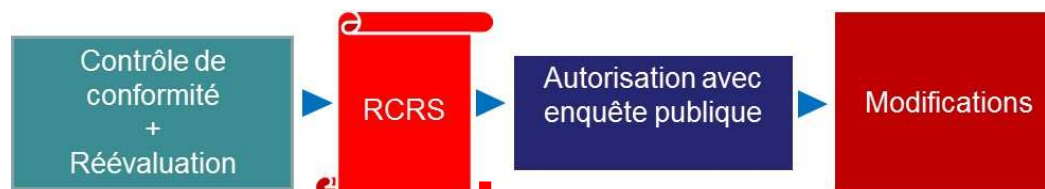
Schéma du déroulement du réexamen sur les réacteurs d'EDF

Réexamen d'un réacteur

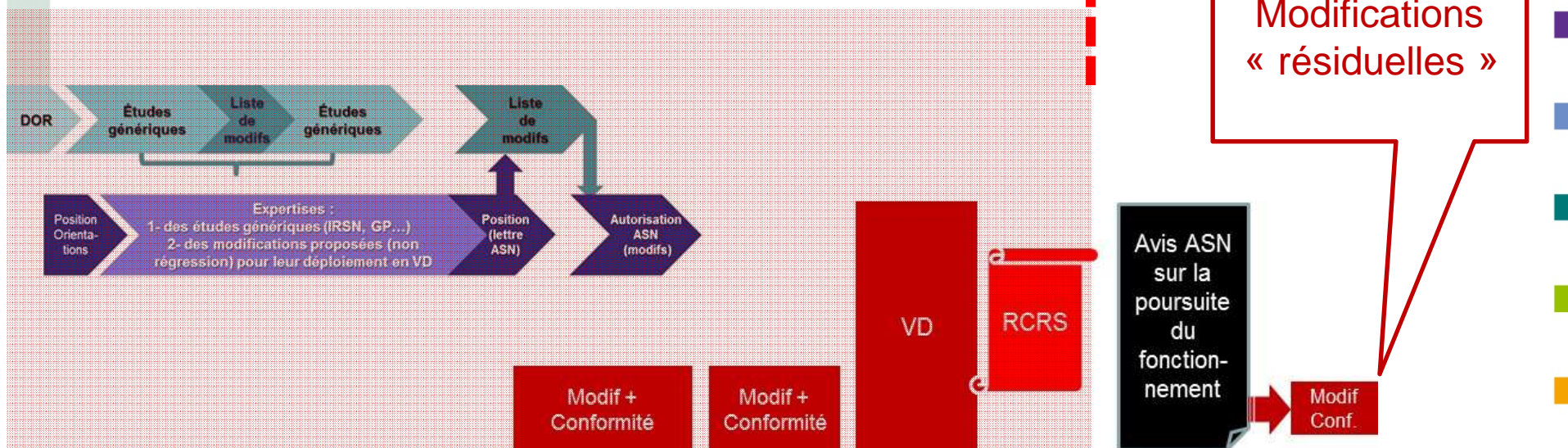


Décalage entre les textes et la pratique

- Le réexamen de sûreté dans les textes



- La pratique pour les réacteurs d'EDF





Avantages du schéma industriel d'EDF

Le schéma proposé (aspect générique et local) permet:

1. Une **anticipation** des modifications/examen de conformité
2. Un **gain de temps** (modifications et réparations effectuées avec le contrôle de conformité)
3. Une **meilleure visibilité** sur le programme industriel
4. Un ensemble de réacteur « **homogène** », avec des réacteurs ayant des **procédures de conduite identiques** en « sortie de VD4 »



Contenu

1. Rappel sur les textes L. 593-18 et L. 593-19
2. Déroulement d'un réexamen et enquête publique
 - tel qu'envisagé d'après les textes
 - pour les réacteurs d'EDF (phase générique et phase spécifique)
3. **Questions en suspens concernant l'enquête publique**



- **« Dispositions » potentiellement concernées**
 - **Modifications génériques**
 - **... y compris certaines modifications réalisées en amont de la VD**
 - **Eventuelles modifications spécifiques à un site ou un réacteur**
 - **Mises en conformité associée aux examens effectués conformément au programme du Dossier d'orientations (DOR)**



- **Questions**

- Qu'est-ce qu'une « disposition proposée dans le cadre d'un réexamen périodique » ?
- Quel cadre d'instruction du volet générique ?
- Le public peut-il être consulté « par morceaux » (phase générique, phase locale par réacteur) ? A plusieurs endroits en même temps ?
- Peut-on autoriser les modifications avant l'examen de conformité et le rapport de conclusion de réexamen ?
- Faut-il « retarder » la correction de écarts identifiés dans le cadre de l'examen de conformité ?

- **Propositions**

- **Echanger au sein du GT sur le ou les objets qui doivent / méritent d'être soumis à une consultation du public**
- **Analyser plus finement les différentes procédures envisageables**
- **Elaborer un schéma d'instruction, le cas échéant en modifiant le décret « procédures »**



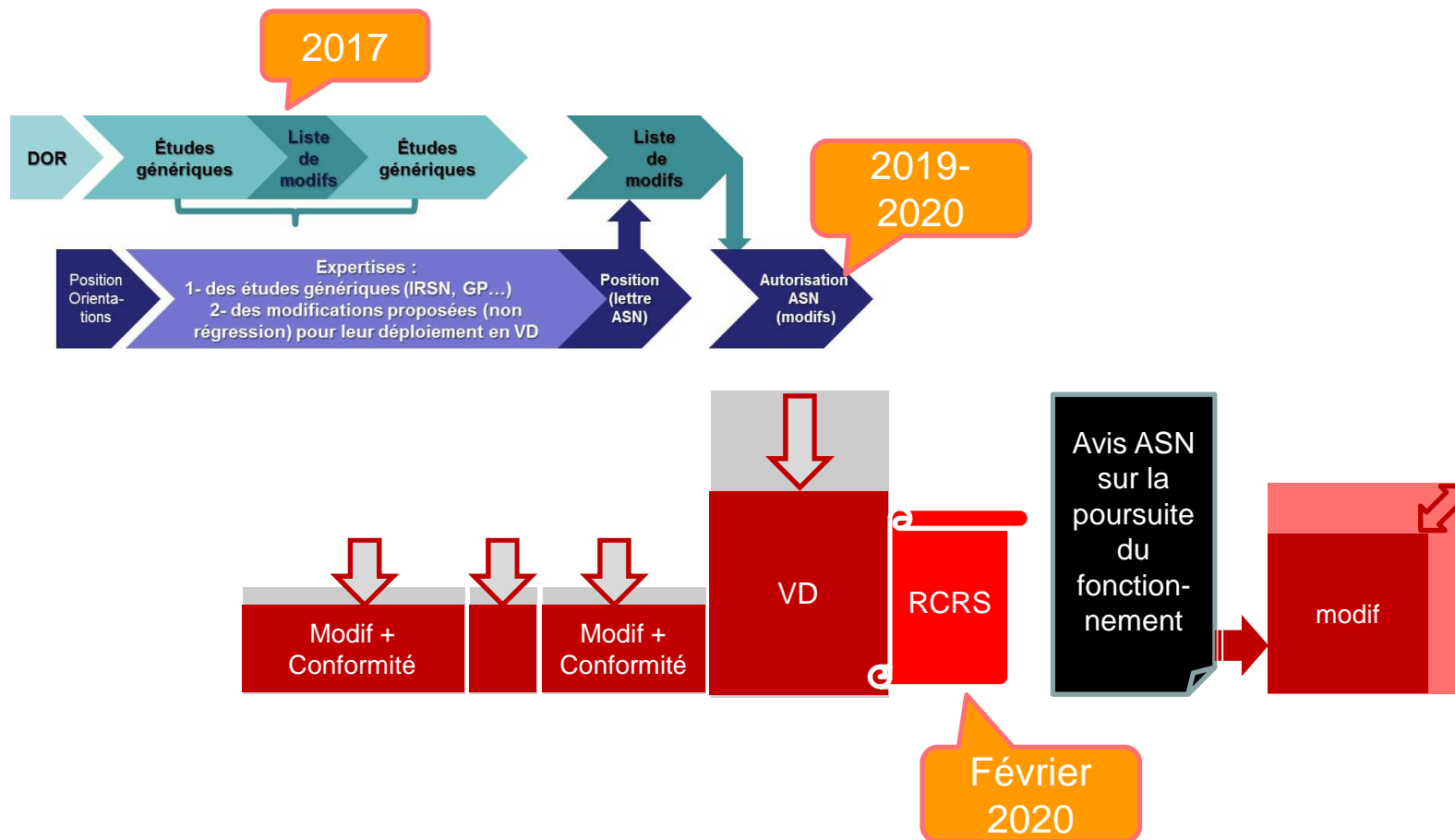
Annexes





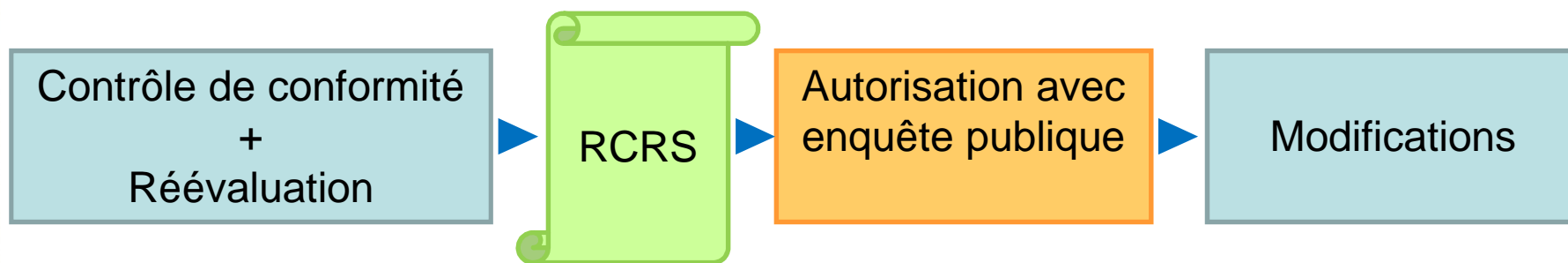
Schéma du déroulement du réexamen sur les réacteurs d'EDF

Cas du Tricastin (tranche 1)



Décalage entre les textes et la pratique

- Le réexamen de sûreté dans les textes



- En pratique

